

## ANNEXE .RUGBY - CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR L'EXTENSION .RUGBY

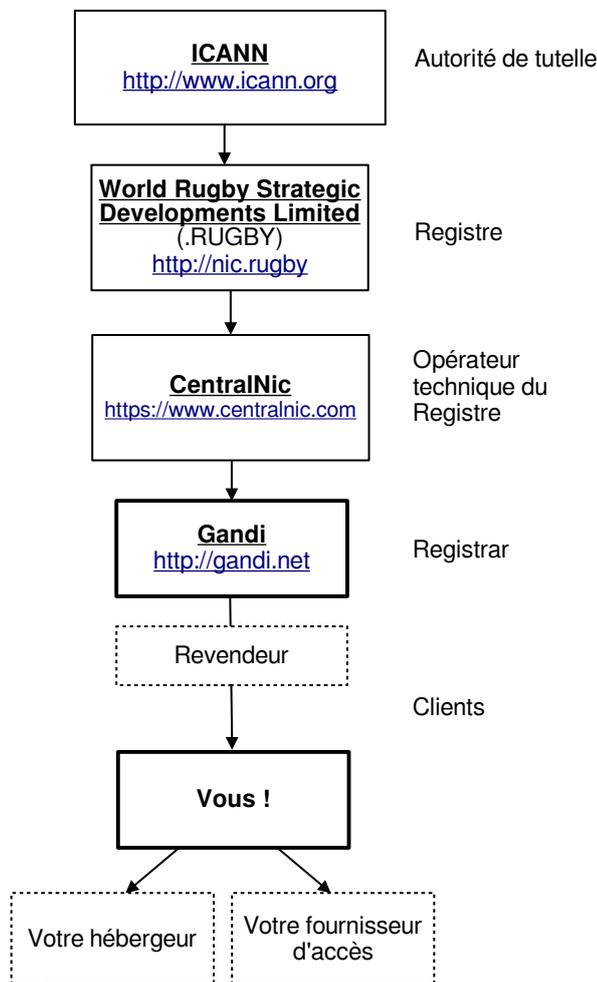
version n° 1.0 du 7 décembre 2017

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .RUGBY supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre Site Web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi.

### Article .RUGBY.1. Autorité de tutelle et Registre

.RUGBY est une extension générique. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .RUGBY :



Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

### Article .RUGBY.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .RUGBY Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .RUGBY, définies par l'ICANN, World Rugby Strategic Developments Limited et CentralNic, consultables aux adresses suivantes :

- Règles applicables au .RUGBY : <http://www.nic.rugby/pdfs/registry-policy-v1.pdf>
- Termes et conditions de CentralNic : <https://www.centralnic.com/support/terms/domains>

- Politique de confidentialité CentralNic : <https://www.centralnic.com/pdfs/Privacy%20Policy%20v1.0.pdf>
- Politiques d'utilisation : <https://www.centralnic.com/support/abuse>
- Politiques ICANN : <http://www.icann.org/en/general/consensus-policies.htm>

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .RUGBY. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Le contrat entre l'ICANN et le Registre du .RUGBY est disponible à l'adresse suivante : <http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/rugby>

### Article .RUGBY.3. Règles d'ouverture

L'ouverture des noms de domaine en .RUGBY se déroulera en différentes phases : Sunrise, Périodes d'enregistrement limité et ouverture générale.

La période de Sunrise se déroule du 15 novembre 2017 au 16 janvier 2018.

Les Périodes d'enregistrement limité « Dot Rugby Community Priority Periods » se dérouleront en trois phases :

- Période de Priorité à la Communauté – Sur invitation se déroulera du 17 janvier 2018 au 27 avril 2018
- Période de Priorité à la Communauté – Landrush se déroulera du 30 avril 2018 au 29 juin 2018
- Période de Priorité à la Communauté – Générale se déroulera du 2 juillet 2018 au 28 juin 2019

L'ouverture générale est prévue pour le 1er juillet 2019. Les enregistrements pendant les 7 premiers jours de l'ouverture générale seront soumis à des frais supplémentaires dégressifs dans le temps (période dite « Early Access »).

Ces dates ne sont en aucun cas définitives et sont sujettes à modification par le Registre.

Les pré-enregistrements sont disponibles chez Gandi pour certaines phases : les commandes peuvent être formulées, mais les noms de domaine ne seront pas encore enregistrés ou réservés.

### Article .RUGBY.4. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur : <http://www.gandi.net/domain/rugby/info>

Dans un premier temps, les .RUGBY seront réservés à la communauté du rugby (clubs, équipes, agents, événements, entraîneurs, joueurs et fans, la réputation du sport qu'est le rugby de façon générale) et requiert l'octroi d'un « token » par le Registre. Cette condition d'éligibilité ne s'applique pas pendant la période de Sunrise.

À compter de l'ouverture générale par le Registre (le 1er juillet 2019), les .RUGBY seront ouverts à tous.

## **Article .RUGBY.5. Sunrise**

### **5.1 Règles d'éligibilité**

Seuls les propriétaires d'une marque enregistrée auprès du mécanisme de protection des droits de marques « [TMCH](#) » (Trademark Clearinghouse) mis en place par l'ICANN sont éligibles à effectuer une demande en période de Sunrise.

En tant qu'agent de marque auprès de TMCH, Gandi peut Vous proposer de procéder à l'enregistrement de Vos marques auprès de TMCH (service réservé à Nos clients Corporate, veuillez contacter Notre [équipe Corporate](#)).

Les conditions d'éligibilité à l'enregistrement d'une marque auprès de TMCH et les règles applicables sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.trademark-clearinghouse.com/downloads>

Une fois Votre marque validée, TMCH génère un ou plusieurs noms (« labels ») correspondant strictement à l'identique à Votre marque.

Lors de la soumission de Votre marque auprès de TMCH, Vous pouvez notamment choisir de bénéficier du service de Sunrise, sous réserve de la validation de Votre marque par TMCH. Le service de Sunrise inclut :

- la génération d'un fichier « SMD » (Signed Mark Data) attestant de la validation de Votre marque et Vous permettant de procéder à des demandes d'enregistrement en période de Sunrise d'un ou plusieurs noms de domaine correspondant strictement à l'identique au(x) « label(s) » générés, sous réserve du respect des conditions d'éligibilité et règles établies par le Registre concerné,
- l'envoi de notifications (NORNs) Vous informant qu'un nom de domaine correspondant au nom de Votre marque a été enregistré par un tiers durant une période de Sunrise.

Lors de Votre demande sur Notre interface, il Vous faudra uploader Votre fichier « SMD » qui sera soumis à vérification.

### **5.2 Règles d'attribution**

Les demandes ne sont pas traitées selon la règle du premier arrivé premier servi, elles sont considérées comme avoir été toutes déposées au même moment :

- si une seule demande est validée pour un nom de domaine, le nom de domaine sera enregistré au nom de demandeur dans les jours suivant la fin de la période de Sunrise ;
- si plusieurs demandes sont validées pour un même nom de domaine, le nom de domaine sera soumis à une enchère fermée entre tous les demandeurs pour ce nom de domaine.

Lorsqu'un nom de domaine Vous est attribué en période de Sunrise, les tiers propriétaires d'une marque identique enregistrée auprès de TMCH sont notifiés de Votre enregistrement.

### **5.3 Règlement des litiges**

Tout litige relatif à la validation de Votre marque auprès de TMCH doit être soumis en application de la procédure de résolution des litiges adoptée par TMCH :

<http://www.trademark-clearinghouse.com/dispute>

Tout litige portant sur l'allocation d'un nom de domaine en période de Sunrise doit être soumis en application de la procédure de résolution des litiges adoptée par le Registre, à laquelle Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve :

<http://www.nic.rugby/pdfs/registry-policy-v1.pdf> (section 7).

### **5.4 Conditions de remboursement**

En tout état de cause Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement si Votre demande est rejetée (critères d'éligibilité non réunis, fichier « SMD » invalide ou révoqué ...) ou si le nom de domaine ne Vous est pas attribué (nom de domaine attribué à une autre personne suite à une enchère, si un tiers a contesté avec

succès l'enregistrement du domaine...), sauf remboursement par le Registre.

## **Section .RUGBY.6. Règles applicables aux autres périodes d'enregistrement**

### **6.1 Périodes d'enregistrement limité « Dot Rugby Community Priority Periods »**

Les périodes d'enregistrement limité « Dot Rugby Community Priority Periods » sont sujettes à des règles d'éligibilité, décrites ci-après :

- Période de Priorité à la Communauté – Sur invitation : certains individus de la communauté du rugby seront invités à enregistrer le nom de leur choix, en lien avec leur communauté. Cette période ne sera pas disponible sur l'interface de Gandi, veuillez Vous adresser à Notre service client.
- Période de Priorité à la Communauté – Landrush : ouvert à tous les membres de la communauté du rugby. Les noms de domaines seront alloués à la fin de la période, et les demandes concurrentes seront tranchées par un processus incluant consultation, médiation, et enchères, selon les cas. Cette période sera disponible sur l'interface Gandi en tant que "Landrush".
- Période de Priorité à la Communauté – Générale : ouvert à tous les membres de la communauté sur la règle du « premier arrivé, premier servi ». Cette période sera disponible chez Gandi en tant que « Go-Live ».

Afin de vérifier l'exactitude des informations et/ou documents soumis pour valider Votre demande, Vous acceptez d'être contacté par téléphone et/ou email.

Vous devez utiliser Votre nom de domaine dans l'année suivant l'enregistrement.

En tout état de cause Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement si Votre demande est rejetée (critères d'éligibilité non réunis ...) ou si le nom de domaine ne Vous est pas attribué (nom de domaine attribué à une autre personne suite à une enchère, si un tiers a contesté avec succès l'enregistrement du domaine...), sauf remboursement par le Registre.

### **6.2 Ouverture générale**

Pendant l'ouverture générale par le Registre (1er juillet 2019), les noms de domaines .RUGBY seront ouverts à tous. Les pré-enregistrements ne seront pas disponibles chez Gandi, qui commencera la période en tant que « Go-Live » en même temps que le Registre.

Pendant les 7 premiers jours de l'ouverture générale, le Registre a mis en place une période « Early Access » durant laquelle l'enregistrement des noms de domaine est soumis à des frais supplémentaires dégressifs dans le temps. Les enregistrements durant cette période ne sont pas disponibles sur Notre interface, veuillez contacter Notre service clients. Étant précisé qu'à défaut d'avoir contacté Notre service clients et payé les frais supplémentaires, les demandes ne seront envoyées au Registre qu'une fois la période « Early Access » terminée.

## **Article .RUGBY.7. « Trademark Claim Notice » période**

Conformément aux règles de l'ICANN, pendant les périodes d'enregistrement limité et l'ouverture générale se déroulera une période de « Trademark Claim Notice ».

Durant cette période si le nom de domaine que Vous demandez à l'enregistrement correspond à l'identique à une marque enregistrée et validée auprès de TMCH (selon les labels générés), Vous recevrez une alerte (« Trademark Claim Notice ») en temps réel sur Notre interface Vous informant qu'un tiers dispose de droits sur le terme que Vous demandez.

Vous devrez alors, en connaissance de cause, confirmer ou annuler Votre demande d'enregistrement. Étant précisé qu'à défaut de confirmation, Votre demande ne sera pas envoyée au Registre.

Si Vous confirmez Votre demande, les tiers propriétaires d'une marque identique sont notifiés de Votre enregistrement.

Pour les demandes effectuées en pré-enregistrement, Gandi Vous notifiera les « Trademark Claim Notice » à partir de la veille de l'ouverture de la période concernée par email et Votre demande d'enregistrement sera placée en « erreur » jusqu'à confirmation ou annulation de Votre demande via Notre interface. Etant précisé qu'en application des règles de l'ICANN, à défaut de confirmation de l'alerte de Votre part, Gandi n'enverra pas Votre demande d'enregistrement au Registre à l'ouverture de la période concernée, et ne pourra en aucun cas être tenu responsable du non enregistrement de Votre nom de domaine et notamment si le nom de domaine est enregistré par un tiers qui aurait validé les « Trademark Claim Notice » au moment de l'ouverture de la période concernée.

Il est de Votre seule et entière responsabilité et il Vous appartient donc de veiller à confirmer, si Vous le souhaitez, toutes les alertes reçues avant l'ouverture de la période concernée et l'envoi de Votre demande au Registre.

#### **Article .RUGBY.8. Termes réservés et noms de domaine premium**

Certains termes sont réservés ou interdits à l'enregistrement, en particulier :

- Noms réservés par l'ICANN : <http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/rugby> (specification 5. schedule of reserved names)
- Politique de noms réservés par le Registre : <http://www.nic.rugby/pdfs/registry-policy-v1.pdf> (section 3)
- Noms de domaine commençant par deux caractères suivis de deux tirets ainsi que les noms de domaine commençant ou finissant par un tiret sont interdits.

Pour les demandes effectuées en pré-enregistrement, si le nom de domaine que Vous avez pré-enregistré correspond à un nom de domaine « premium », Votre demande sera placée en « erreur » et Vous serez notifié par email. Vous aurez alors la possibilité soit de payer les frais supplémentaires applicables aux noms de domaine « premium » afin de valider Votre demande d'enregistrement soit d'annuler Votre demande. Étant précisé qu'à défaut d'avoir contacté Notre service clients et payé les frais supplémentaires applicables aux noms de domaine « premium », Votre demande d'enregistrement ne sera pas envoyée au Registre.

#### **Article .RUGBY.9. Durée d'enregistrement**

La durée d'enregistrement est de 1 an pour les demandes effectuées en période de Sunrise et de 1 à 10 ans pour les demandes effectuées durant les autres périodes. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**.

#### **Article .RUGBY.10. Tarifs**

Nos grilles de prix sont consultables sur : <https://www.gandi.net/domain/price/detail/rugby>

Vous acceptez expressément que les frais d'enregistrements et de renouvellement sont variables et peuvent être différents selon le nom de domaine.

Les noms de domaine « premium » sont soumis à des tarifs spécifiques qui Vous seront communiqués sur Notre interface lors de Votre commande.

Les tarifs spécifiques applicables à la période « Early Access » Vous seront communiqués par Notre service clients sur demande.

#### **Article .RUGBY.11. Stockage des données personnelles**

En application des contrats ICANN, l'ensemble des données personnelles et techniques associées à l'enregistrement de Votre nom de domaine sont conservées et tenues à la disposition de

l'ICANN et de IRON MOUNTAIN (agent désigné par l'ICANN pour la conservation des données), ainsi que les échanges relatifs à tout enregistrement ou modification, pendant toute la durée de l'enregistrement du domaine, ainsi que les deux années suivantes.

Vous consentez à l'utilisation, la copie, la distribution, la publication en particulier dans la base de donnée du [Whois](#), la modification et à tout autre traitement de Vos données personnelles par le Registre, CentralNic, leurs entités désignées et agents d'une manière conforme aux finalités de traitement telles que définies dans la politique de traitement des données personnelles du Registre.

#### **Article .RUGBY.12. Règlement des litiges**

Le Registre a adopté les politiques de résolution des litiges UDRP (Uniform Dispute Resolution Policy) et URS (Uniform Rapid Suspension System) de l'ICANN pour les noms de domaine en .RUGBY, auxquelles Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve.

Les textes régissant l'UDRP sont accessibles aux adresses suivantes :

- Règlements ICANN concernant les litiges : <http://www.icann.org/udrp>
- Explications sur l'UDRP : <http://www.icann.org/en/udrp/udrp.htm>
- Principes Directeurs UDRP : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm>
- Règles d'application : <http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm>
- Organismes régulateurs : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/approved-providers.htm>

Les textes régissant l'URS sont accessibles à l'adresse suivante : <http://newgtlds.icann.org/en/applicants/urs>

#### **Article .RUGBY.13. Transfert (changement de Registrar)**

La demande de transfert entrant s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif ;
- Votre nom de domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins 1 mois avant Expiration) ;
- Votre nom de domaine a été initialement enregistré depuis plus de 60 jours ;
- Votre nom de domaine n'a pas été transféré au cours des 60 derniers jours.

Le transfert effectif est soumis à validation (par email).

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'expiration.

#### **Article .RUGBY.14. Changement de propriétaire**

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par email.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

#### **Article .RUGBY.15. Processus de destruction**

À expiration du nom de domaine, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 45 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite le domaine passe en statut "RedemptionPeriod", pour une période de 30 jours, pendant laquelle la seule action possible est la restauration du domaine, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clients.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

#### **Article .RUGBY.16. Vos déclarations et garanties**

Vous Vous engagez à fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, pour l'ensemble des contacts associés à Votre nom de domaine, à défaut le Registre peut détruire Votre nom de domaine.

Vous Vous engagez à respecter l'ensemble des lois applicables, et notamment celles relatives à la vie privée, à la collecte et la divulgation des données personnelles, à la protection des consommateurs (notamment relatives aux pratiques trompeuses et déceptrives), à l'équité en matière de prêts, au recouvrement de créances, l'agriculture biologique et aux réglementations financières.

Si vous collectez ou maintenez des données sensibles portant sur la santé ou la finance, Vous devez Vous conformer aux lois applicables sur la fourniture de tels services et notamment aux mesures de sécurité applicable à ces secteurs.

En tout état de cause, Vous reconnaissez et acceptez que toute distribution de logiciels malveillants, utilisation de « botnets » à des fins malveillantes, « phishing », actes de piratage, violation des droits de marque ou des droits d'auteur, pratiques frauduleuses ou trompeuses, contrefaçon ou toute autre activité contraire à la loi sont expressément interdits. A défaut Vous Vous exposez à la suspension de Votre nom de domaine, outre une condamnation au bénéfice de tous tiers lésés envers lesquels Votre responsabilité sera directement et pleinement engagée du fait des préjudices causés, ainsi qu'à l'application des sanctions prévues par les textes en vigueur.

Vous Vous engagez à indemniser, défendre, garantir et dégager de toute responsabilité le Registre, CentralNic, ainsi que leurs directeurs, administrateurs, préposés, agents et sociétés affiliées

contre tous recours, plaintes, demandes, actions, dommages-intérêts, coûts, dépenses y compris les honoraires raisonnables des conseils et avocats, découlant ou en relation avec Votre nom de domaine. Cette obligation de garantie perdure après la fin du présent contrat pour quelque cause que ce soit et résulte expressément de Notre contrat d'accréditation.

#### **Article .RUGBY.17. Exclusion de responsabilité et interventions du Registre**

Vous reconnaissez et acceptez expressément que le Registre se réserve le droit de refuser, annuler ou transférer tout enregistrement ou transaction, et de placer tout nom de domaine en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire qu'il jugera nécessaire, à sa seule discrétion :

- Afin de protéger l'intégrité et la stabilité du système des noms de domaine.
- Afin de se conformer aux lois et réglementations applicables, aux requêtes des autorités ou tout processus de résolution des litiges.
- Afin d'éviter toute responsabilité civile ou pénale du Registre, de ses sociétés affiliées, filiales, administrateurs, directeurs, et employés, ainsi que ceux de CentralNic.
- Afin de corriger toute erreur liée à l'enregistrement d'un nom de domaine faite par le Registre et/ou tout Registrar.
- En cas de violation du présent contrat.

Le Registre se réserve aussi le droit de placer en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire Votre domaine durant une procédure de résolution des litiges.

Vous acceptez être tenus par les termes et conditions de lancement du .RUGBY, y compris et notamment la période de Sunrise, les périodes d'enregistrement limité « Dot Rugby Community Priority Periods », la procédure et les processus de conformité avec « TMCH » et toute politique de résolution des litiges relatifs à la période de Sunrise. Vous acceptez en outre que le Registre ne peut être tenu responsable de toute perte ou responsabilité résultant des procédures relatives aux périodes de lancements, y compris mais non limité :

- à la capacité ou l'incapacité d'un demandeur d'obtenir un nom de domaine durant ces périodes.
- au résultat de tout règlement de litige à propos d'une demande d'enregistrement en Sunrise.

*-fin de l'annexe .RUGBY-*